

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 82/315 du 19/1/1982
Portant nomination de Monsieur
ONGUIEMBI Jules en qualité de
Directeur des Activités Socio-
Economiques à la Direction Générale
de la Jeunesse.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
à l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n°79/488 du 11 Septembre 1979 fixant les moda-
lités de fonctions de certains responsables administratifs;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 fixant les attri-
butions des ministères;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur ONGUIEMBI Jules, Ingénieur Agronome est
nommé Directeur des Activités Socio-économiques à la Direction
Générale de la Jeunesse en remplacement de Monsieur LOKALA-
MOBEZA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 19 avril 1962

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

~~Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-~~

Le Ministre des Finances

Gabriel OBA - AROUNOU.-

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard OUMBO MATSIONA.-

